



# Assemblée des délégués du 16.09.2022

## World Café Table 2

### « Gestion d'identité et e-ID »

Date 25 septembre 2022

Animation Marcel Kessler (Secrétariat ANS), Christian Heimann (fedpol)

L'initiative 3 « Gestion de l'identité et e-ID » est la mise en œuvre de l'ambition 3 de l'agenda ANS et comprend les thèmes de la gestion de l'identité (login, gestion des utilisateurs, gestion des accès, gestion des identités, vérification et e-ID).

#### **Modèle cible « Gestion de l'identité et e-ID »**

Un moyen d'identification électronique (e-ID) reconnu par l'État permet à la population Suisse de prouver son identité en ligne par un instrument numérique. Les bases légales sont créées et les mesures de coordination de la phase transitoire portent leurs fruits. Le stade avancé de préparation aboutit à une introduction rapide à grande échelle.

Les thèmes centraux sont la législation e-ID (consultation), la mise en place de l'infrastructure de confiance et le PoC correspondant (partie e-ID et infrastructure) et le ch-login étatique pour les cantons.

La demande d'information a été prise en compte : Importance de l'équipe centrale de l'initiative 3, du groupe de travail (GT) et des organisations responsables des prestations. Les mesures importantes sont le projet législatif e-ID, le PoC et le login étatique.

#### 1 Mesures (plan de mise en oeuvre ANS)

Verifiable Credentials (VC) : cas d'application possibles

- Permis de pêche
- Attestation de résidence électronique
- Extrait du registre des entreprises
- Extrait de casier judiciaire
- Registre où les personnes autorisées à signer (personnes physiques) sont enregistrées pour les personnes morales ? C'est déjà partiellement le cas aujourd'hui dans le registre IDE.





Ici aussi, il serait possible de créer un nouveau VC qui indiquerait précisément cette autorisation comme claim (preuve). (La question de l'e-ID pour les personnes morales)  
- Fédération par le biais de systèmes cantonaux (et autres) (on parle ici de gestion des accès).  
(exemple de la Police et de Schengen)

## 2 Indications stratégiques concernant les images cibles / les orientations / l'offre de prestations

Les aspects relatifs au login dans les cantons manquent dans l'image cible.

L'importance d'une preuve d'identification électronique (e-ID) reconnue par l'État n'est pas remise en question. La discussion sur ce dont il s'agit exactement (de la gestion de l'identité, de l'e-ID) doit être mieux structurée.

## 3 À clarifier / questions

Question	Domaine (attribution thématique)	Priorisation (1 = Prio élevée, 5 = moins prioritaire)
Risque de confusion des thèmes (e-ID et login ; question de la communication)	Communication Secrétariat ANS	2
L'implication de groupes de personnes importants, par exemple les cantons, doit être renforcée.	Équipe d'initiative (Stakeholder)	1
Les acteurs privés doivent être impliqués à un stade précoce (niveau d'ambition 3).	Équipe d'initiative (Stakeholder)	1
La SwissID avec la Poste pourrait redevenir un sujet d'actualité (Que se passera-t-il si la Poste abandonne ce segment ? Aujourd'hui, 12 cantons utilisent déjà la SwissID).	Cantons utilisant la SwissID / Stabilité d'une e-ID (comme déjà mentionné pour la SwissID, l'e-ID de l'Etat est garantie)	5
Des craintes excessives concernant la protection des données pourraient étouffer les mises en œuvre pratiques.	Prestataires de l'infrastructure de confiance (OFIT), Équipe d'initiative et communication Secrétariat ANS	3
Exigences en matière de hardware (spécification) ?	A clarifier : Prestataires de l'infrastructure de confiance (OFIT), Équipe d'initiative	4
Pourrait-il y avoir des problèmes avec la confiance de la vérification vidéo ?	Équipe d'initiative : Envisager dès le départ une alternative (la loi sur l'e-ID ne doit pas échouer à cause de la vérification vidéo)	1-2
Faire face aux anti-mécanismes par l'éducation et l'information		3



<p>La question des signatures juridiquement contraignantes (services de signature) est ouverte : D'un point de vue juridique, la plupart des demandes officielles actuelles ne nécessitent pas de signature. Celle-ci n'est généralement nécessaire que lorsqu'une demande explicite en est faite.</p>	<p>Équipe d'initiative Les portails des cantons pourraient, dans la plupart des cas, autoriser une identification avec LoA 2 comme suffisante lors de la connexion.</p>	<p>3</p>
--	---	----------